



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 MARS 2022

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 10 mars 2022 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, Mme Dominique COLOMB, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Anne VINSON, M Louis COSENTINO, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON M Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, M Benjamin FOULTIER, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Personnel administratif : M. Bruno SAMUEL, M Christian SOUVIGNET et Mme Céline FAURE.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M Joseph BUGNAZET qui avait donné pouvoir à M André MOLLE

M Jean FERNANDES qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

M Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY

Absents excusés :

Néant

Mme Chrystelle BERTINELLI a été nommée secrétaire de séance

1) APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2021.

2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CGCT

Arrêté n° 2021/ 237 : Portant sur la souscription auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin d'un prêt de 400 000.00 € à taux fixe (0.75 %) sur 15 ans à amortissement constant, en vue du financement des investissements 2021 votés par le conseil municipal lors de l'adoption de la décision modificative n°1.

Arrêté n° 2021/238 : Portant sur la souscription d'un prêt de 65 000.00 € à taux fixe de 0.99 % sur 25 ans, à amortissement constant auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin en vue du financement des travaux de la maison de santé.

Arrêté n° 2022/6 : Portant sur la souscription auprès de la SAS BUREAU VERITAS CONSTRUCTION d'un avenant n°1 à la convention relevant du contrôle technique pour l'aménagement de la maison de santé concernant la prise en compte du dépassement de 4 mois de la durée des travaux qui s'élève à la somme de 1 342,00 € HT

Arrêté n° 2022/14 : Portant sur l'acceptation d'une déclaration de sous-traitance proposée à la seule initiative de la SARL MALIA TP DEMOLITION, pour les travaux de maçonnerie et de reprise des façades exécutés dans le cadre des travaux de démolition et au désamiantage de bâtiments effectués dans le cadre de l'opération relative à l'aménagement du centre-bourg, pour un montant maximum de 29 953.00 € HT.



3) AFFAIRES FINANCIERES

Budget communal 2021

– Compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le document comptable du compte de gestion a été fourni par la trésorerie qui se doit d'être identique au compte administratif présenté en Conseil Municipal, cette séance clôture définitivement les budgets de l'exercice précédent.

Avant de laisser la parole à Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN, adjointe aux finances, afin qu'elle présente les résultats des comptes administratifs, Monsieur le Maire souhaite faire part en préambule de certaines observations.

Après un exercice 2020 fortement impacté par la crise sanitaire, les dépenses de fonctionnement en 2021 ont été bien maîtrisées permettant ainsi une augmentation de 1,84% de l'excédent de clôture qui s'établit à 1 011 707,89€. L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissements.

De nouveaux services ont été créés (Maison France Services et Agence Postale Communale). En cette période de conflits provoquant la flambée des prix des fournitures, il conviendra d'entreprendre des efforts au niveau collectif afin de réduire les dépenses d'énergie sur l'ensemble des équipements communaux.

Enfin il conviendra de mobiliser rapidement le prêt nécessaire aux financements des investissements de l'année 2022 afin d'anticiper la hausse prévisible des taux d'intérêts.

– Compte administratif

COMPTE ADMINISTRATIF 2021- BUDGET COMMUNAL -FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	ANNÉE 2021		ANNÉE 2020	
		Crédits votés	Réalisé	Crédits votés	Réalisé
Chapitre 011	Charges à caractère général	987 800,00 €	825 819,16 €	929 000,00 €	749 975,38 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 222 000,00 €	1 211 250,09 €	1 197 500,00 €	1 177 441,03 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	12 000,00 €	10 611,04 €	12 600,00 €	11 323,87 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	784 000,00 €	0,00 €	769 400,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00 €	222 687,64 €	130 000,00 €	138 984,12 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	289 300,00 €	283 451,16 €	275 500,00 €	268 220,50 €
Chapitre 66	Charges financières	138 400,00 €	130 574,55 €	159 500,00 €	141 081,60 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	19 500,00 €	13 248,81 €	19 500,00 €	17 490,43 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT DÉPENSES	3 583 000,00 €	2 717 642,45 €	3 553 000,00 €	2 564 516,93 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	153 427,32 €	0,00 €	144 049,95 €	0,00 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	47 172,68 €	51 322,86 €	34 950,05 €	33 139,68 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 100,00 €	113 882,61 €	100 600,00 €	100 518,66 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	262 500,00 €	282 202,53 €	231 600,00 €	226 189,56 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 019 200,00 €	2 047 729,24 €	2 117 300,00 €	2 121 975,46 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	936 000,00 €	920 989,98 €	848 500,00 €	847 939,71 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	43 400,00 €	47 015,70 €	47 400,00 €	46 223,42 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	10 200,00 €	112 780,10 €	28 600,00 €	37 907,81 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT RECETTES	3 583 000,00 €	3 575 923,02 €	3 553 000,00 €	3 413 894,30 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021- BUDGET COMMUNAL- INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	ANNÉE 2021		ANNÉE 2020	
		Crédits votés	Réalisé	Crédits votés	Réalisé
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	211 382,74 €	0,00 €	774 219,15 €	0,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	1 000,26 €	0,00 €	1 180,85 €	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 100,00 €	113 882,61 €	100 600,00 €	100 518,66 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	90 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	4 535,72 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	679 000,00 €	677 034,23 €	721 000,00 €	718 873,25 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	13 000,00 €	2 887,20 €	11 000,00 €	3 900,78 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	116 500,00 €	27 442,25 €	90 000,00 €	2 058,03 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 978 617,00 €	731 520,95 €	1 233 100,00 €	433 045,87 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	810 400,00 €	59 418,94 €	605 900,00 €	304 491,73 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	INVESTISSEMENT DÉPENSES	4 062 000,00 €	1 612 186,18 €	3 622 000,00 €	1 567 424,04 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	784 000,00 €	0,00 €	769 400,00 €	0,00 €
Chapitre 024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	102 000,00 €	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00 €	222 687,64 €	130 000,00 €	138 984,12 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	90 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	984 291,26 €	1 000 068,94 €	1 057 400,00 €	1 084 948,64 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	593 708,74 €	181 839,17 €	1 269 200,00 €	903 222,69 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €	3 105,00 €
TOTAL	INVESTISSEMENT RECETTES	4 062 000,00 €	1 604 595,75 €	3 622 000,00 €	2 130 260,45 €

– **Affectation des résultats**

BUDGET COMMUNAL	
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	3 575 923,02 €
Dépenses	2 717 642,45 €
Excédent	858 280,57 €
Excédent de l'année précédente	153 427,32 €
Résultat à affecter	1 011 707,89 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	1 604 595,75 €
Dépenses	1 612 186,18 €
Déficit	7 590,43 €
Déficit de l'année précédente	211 382,74 €
Déficit cumulé	218 973,17 €
Solde des restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées)	214 469,56 €
Besoin de financement final	4 503,61 €
Affectation	1 011 707,89 €
En Investissement : 760 000,00 €	
En Fonctionnement : 251 707,89 €	

Budget lotissement communal 2021

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés*	0,00 €	106 661,45 €	485 389,98 €	0,00 €	485 389,98 €	106 661,45 €
Opérations de l'exercice	485 389,98 €	485 389,98 €	485 389,98 €	485 389,98 €	970 779,96 €	970 779,96 €
TOTAUX	485 389,98 €	592 051,43 €	970 779,96 €	485 389,98 €	1 456 169,94 €	1 077 441,41 €
Résultats de clôture	0,00 €	106 661,45 €	485 389,98 €	0,00 €	378 728,53 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	106 661,45 €	485 389,98 €	0,00 €	378 728,53 €	0,00 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	106 661,45 €	485 389,98 €	0,00 €	378 728,53 €	0,00 €

Budget caveaux 2021

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 102,36 €	0,00 €	26 102,36 €
Opérations de l'exercice	9 105,64 €	9 105,64 €	3 035,24 €	9 105,64 €	12 140,88 €	18 211,28 €
TOTAUX	9 105,64 €	9 105,64 €	3 035,24 €	35 208,00 €	12 140,88 €	44 313,64 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 172,76 €	0,00 €	32 172,76 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 172,76 €	0,00 €	32 172,76 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 172,76 €	0,00 €	32 172,76 €

Budget Maison de Santé 2021

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés*	5 632,83 €	0,00 €	0,00 €	410 874,37 €	5 632,83 €	410 874,37 €
Opérations de l'exercice	7 642,16 €	0,26 €	907 425,27 €	89 262,60 €	915 067,43 €	89 262,86 €
TOTAUX	13 274,99 €	0,26 €	907 425,27 €	500 136,97 €	920 700,26 €	500 137,23 €
Résultats de clôture	13 274,73 €	0,00 €	407 288,30 €	0,00 €	420 563,03 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	346 000,00 €	753 279,40 €	346 000,00 €	753 279,40 €
TOTAUX CUMULES	13 274,73 €	0,00 €	753 288,30 €	753 279,40 €	766 563,03 €	753 279,40 €
RESULTATS DEFINITIFS	13 274,73 €	0,00 €	8,90 €	0,00 €	13 283,63 €	0,00 €

VOTES

– Vote compte de gestion 2021

M. le Maire a fait constater aux conseillers avant chaque vote des comptes administratifs que les comptes de gestion 2021 du budget communal, du budget lotissement, du budget caveaux et de la maison santé en section de fonctionnement et d'investissement établis par le service de gestion comptable de Monistrol et dont une copie leur a été adressée font ressortir exactement les mêmes chiffres que ceux annoncés dans les lectures des comptes administratifs.

Ainsi, comme le veut le code général des collectivités territoriales, il est procédé au vote des comptes de gestion 2021, individuellement pour le budget communal, lotissement, vente de caveaux et maison de santé, par le Conseil Municipal qui les **APPROUVE** séparément, à l'unanimité.

– **Vote des comptes administratifs 2021**

M. le Maire ayant quitté la salle afin de ne pas prendre part au vote, après la présentation de chaque budget, comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs 2021 du budget communal, du budget lotissement, du budget caveaux et maison de santé ont été adoptés séparément, à l'unanimité, sous la présidence de Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, 7ème adjointe.

– **Vote affectation des résultats**

Les propositions d'affectation du résultat de fonctionnement du budget communal sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'établissent ainsi :

251 707,89 € en fonctionnement

760 000,00 € en investissement

Débat d'orientation budgétaire 2022

– **Etat des dépenses de fonctionnement par services 2021**

M. le Maire rappelle que grâce à ces états, la municipalité dispose d'outils analytiques intéressants pour voir où la collectivité doit faire des efforts et où les mesures déjà entreprises ont porté leurs fruits.

Il propose à l'assemblée de faire une lecture commentée du livret joint en annexe en mettant en lumière les points marquants de l'exercice 2021.

– **Etude des prévisions des dépenses des commissions municipales 2022**

Chaque adjoint présente les prévisions de dépenses pour l'année 2022 étudiées par la commission des finances dont il est référent et dont le détail a été remis à chaque conseiller en annexe.

– **Analyse rétrospective. Etude des ratios**

M. le Maire explique et fait la lecture des ratios les plus significatifs qui sont la photographie de la santé financière de la collectivité.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le document préparatoire au débat d'orientation budgétaire 2022 et **ACTE** de la bonne tenue du débat.

Subvention Exceptionnelle Ciné Ruban

Monsieur le Maire informe que Madame Maguy FOULTIER, trésorière de l'association Ciné Ruban, ne prendra pas part au vote de cette délibération

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité **DE PRENDRE** en charge la somme de 268 € correspondant aux billets d'entrée remis aux participants du concours « le plus beau sapin de Noël », **ALLOUE** à l'Association Ciné Ruban une subvention exceptionnelle de 268 € et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Prise en charge animations des 5 février, 12 mars, 21 mai et 24 juin 2022

Monsieur le Maire informe que Madame Dominique COLOMB, Présidente de l'association chorale intercommunale CHANTENCOR, ne prendra pas part au vote de la délibération pour l'animation du 5 février.

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité :

DE PRENDRE en charge la somme de 500 € à régler pour le concert du 5 février 2022 à la Chorale Intercommunale CHANTENCOR, 150 € à régler pour l'animation à Sandy BERGER, animatrice culturelle indépendante.

DE PRENDRE en charge la somme de 1 900 € à régler pour la prestation du spectacle « Starmédia » du 12 mars 2022.

DE PRENDRE en charge la somme de 900 € à régler auprès du groupe musical "Onde'n'Gospel" pour la représentation du 21 mai 2022.

DE PRENDRE en charge la somme de 1 100 € à régler pour la prestation du groupe musical "Vox Office" le 24 juin 2022.

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité pour l'ensemble des prestations **DE FIXER** le tarif d'entrée au spectacle au tarif D pour les adultes et au tarif A pour les enfants de moins de 12 ans dans le cadre de la régie de recettes des manifestations culturelles et **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires et de mandater cette dépense sur le budget communal.

Adhésion Association des Maires de France

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité l'adhésion de la commune de SAINT JUST MALMONT à l'Association des Maires de France et à l'Association des Maires du Département de la Haute-Loire et **D'INSCRIRE** chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune.

Vente tracteur d'occasion

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité **ACCEPTÉ** la cession du tracteur de marque CASE JX 90 immatriculé CJ-772-SM à Monsieur Jean Paul SIMON domicilié route de Saint Dier à COURPIERE (63120) pour un montant de 17 500.00 € et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

4) CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE 43

- **Convention missions d'assistance progiciels et dématérialisation des procédures**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et «Dématérialisation des procédures» proposée par le Centre de gestion de Haute-Loire pour la durée de la convention, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, à l'exécuter, conclure tout acte et/ou avenant en découlant et à engager les frais y afférents et **CHARGE** Monsieur le Maire d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

- **Convention adhésion au dispositif signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes**

Le conseil municipal, considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, **APPROUVE** à l'unanimité : **DE CONFIER**, par voie de convention au CDG43 la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

CHARGE Monsieur le Maire d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

- **Convention groupement commandes en vue du profil acheteur**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de gestion, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y relatifs et **DELEGUE** à Monsieur Le Maire (si besoin est) de résilier la convention selon les conditions qu'elle renferme.

5) MARCHE D'APPROVISIONNEMENT ET CONFECTION DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

- **Approbation dossier consultation et mission d'AMO**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité de lancer la consultation relative relatif à l'approvisionnement en produits et denrées alimentaires, à la confection et à la fourniture de repas, sous mode service à table, sur site pour le restaurant scolaire et conditionnés pour le portage sur le site annexe de l'école de Malmont, **DE RETENIR** la procédure adaptée comme procédure de passation pour cette consultation, **D'ACCEPTER** la proposition de la SAS CANTINEO en qualité d'AMO pour un montant de 5 737.50 € HT et **DE DONNER** pouvoirs à Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

6) PERSONNEL COMMUNAL

- **Approbation règlement intérieur**

Après l'avis du Comité Technique, le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le règlement intérieur, tel que présenté lors du précédent conseil municipal, à compter du 1er avril 2022.

- **Approbation RIFSEEP**

Après l'avis du Comité Technique, le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la révision du RIFSEEP tel que présentée avec l'I.F.S.E et le C.I à compter du 1er avril 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tous les actes administratifs nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente révision du régime indemnitaire.

- **Recrutement service technique**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel de catégorie C sur le poste d'adjoint technique à compter du 4 avril 2022 et rémunéré par référence à l'indice majoré 380 à raison de 35 heures hebdomadaires ainsi que la nomination sur cet emploi de Monsieur BEAL David et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette décision et notamment de procéder à la nomination précitée.

- **Contrat parcours emploi compétence service technique**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le recrutement à compter du 21 mars 2022 de Monsieur Julien NERAULT dans le cadre d'un contrat aidé par l'Etat d'accompagnement dans l'emploi du parcours emploi compétences pour une durée de 9 mois sur la base d'un temps de travail de 35 heures hebdomadaire, **PRECISE** que Monsieur Julien NERAULT sera affecté au service technique de la collectivité et sera rémunéré sur la base du taux du SMIC en vigueur majoré d'une indemnité de 3,84 € brut par jour et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer le contrat à durée déterminée avec Monsieur Julien NERAULT ainsi que la convention d'aide avec l'Etat.

- **Prise en charge soins médicaux**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la prise en charge de la somme de 264,96 € relative aux dépenses d'honoraires liés aux soins médicaux consécutifs à un accident du travail et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de mandater auprès de M. Bastien GUIOT, Kinésithérapeute à St Didier en Velay, la somme de 264,96 €.

- **Prise en charge formation**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la prise en charge de la formation « Mettre en place une démarche d'hygiène et sécurité alimentaire HACCP » de Madame Laëtizia VITALI dans le cadre de son projet professionnel sur la base d'un coût de 350,00 €, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de mandater après la réalisation de cette formation la somme de 350,00 € à la CCI de la HAUTE LOIRE au PUY EN VELAY, **DE SOLLICITER** le remboursement de cette dépense au titre du CPF et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à ces décisions.

7) AVENANT N°1 MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT BOURG

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'Avant-Projet Définitif (ADP) se rapportant à l'aménagement de la maison de santé qui s'établit à la somme de 585 610.00 € HT, le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui s'élève à la somme de 25 496.35 € HT ainsi que l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre qui intègre la prise en compte de l'Avant-Projet Définitif (ADP) et du forfait définitif de rémunération pour un montant de 25 496.35 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière dans le cadre de la dotation au titre des amendes de police et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

8) AFFAIRES FONCIERES

- **Cession CARROT à Lherbret**

Le conseil municipal à l'unanimité, **APPROUVE** la cession gratuite à la commune de ST JUST MALMONT de la parcelle nouvellement cadastrée section C n°2675 d'une surface de 120m² par Monsieur Michel CARROT afin de créer un espace sécurisé ainsi qu'un abri bus et **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement à sa représentante Madame PRADIER Odile, 1ère adjointe, de signer l'acte notarié d'acquisition de cette parcelle dont les frais seront pris en charge par la commune et **DE SIGNER** tous les documents nécessaires

- **Cession PEYRARD à la Roche**

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité et **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire de procéder à l'acquisition à l'amiable du terrain de 15m² situé à La Roche ainsi que la prise en charge des frais d'actes notariés, **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement à sa représentante Madame PRADIER Odile, 1ère adjointe, de signer l'acte notarié d'acquisition de cette parcelle et **DE SIGNER** tous les documents nécessaires.

- **Cession SABATIER à la Chamarèche**

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité **DE DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire de procéder à l'acquisition à l'amiable de la parcelle AP 176 de 9m² située à la Chamarèche au chemin de Canaraud appartenant à Monsieur SABATIER Gérard ainsi que la prise en charge des frais d'actes notariés et **DE DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement à sa représentante Madame PRADIER Odile, 1ère adjointe, de signer l'acte notarié d'acquisition de cette parcelle et **DE SIGNER** tous les documents nécessaires.

- **Cession ancien lavoir à la Roche**

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité **DE DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire de céder l'ancien lavoir situé à la Roche dont les nouveaux n° de parcelles sont B1077 de 11m² à Monsieur BARRALON et B1078 de 10m² aux consorts PEYRARD ainsi que la prise en charge des frais d'actes notariés et **DE DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement à sa représentante Madame PRADIER Odile, 1ère adjointe, de signer l'acte notarié d'acquisition de cette parcelle et **DE SIGNER** tous les documents nécessaires.

9) SYNDICAT DEPARTEMENTALE D'ENERGIES 43

- **Adhésion à l'outil SIG**

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité d'adhérer à l'outil SIG/GMAO mis en place par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, **PREND ACTE** de la mise à disposition à titre gratuit de cet outil pour la commune qui a transféré au Syndicat la compétence Eclairage Public, **SOLLICITE** la réalisation d'un recensement exhaustif du patrimoine d'éclairage public (hors réseau) installé sur le territoire communal, **PREND ACTE** que cette prestation, préalable indispensable à la mise en place du SIG, sera partiellement financée par la commune à hauteur de 2.50 € par point lumineux et de 10 € par commande d'éclairage public et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette décision et à verser au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire le montant des sommes mises à la charge de la commune au titre de la mise en place du SIG au bénéfice de la commune.

- **Extension réseau**

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité l'avant-projet d'extension Basse Tension au lieu-dit « la Roche », **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, **FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à : **450 €**, **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du syndicat Départemental, **D'INSCRIRE** à cet effet la somme de **450 €** au budget primitif et **PRECISE** que le mandatement de cette dépense sera conditionné au dépôt en mairie de la déclaration d'ouverture de chantier de l'autorisation d'urbanisme ainsi qu'à la demande du pétitionnaire d'extension du réseau électrique.

10) CONTRAT LOCATION MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES SAINT JUST MALMONT

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité **DE LOUER** à compter du 1er juin 2022 l'appartement de l'ancienne conciergerie du complexe sportif situé rue des Anciens Combattants d'AFN sur la base d'un loyer mensuel de 650€ hors charges à Mesdames Christine DUPLAY et Virginie SAUZET pour la création de leur MAM «Les Petites Canailles», **PRECISE** qu'avant la date du début de location l'appartement sera mis à disposition des Mesdames DUPLAY et SAUZET afin qu'elles puissent effectuer des travaux d'embellissement et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer le contrat de location.

11) TRANSPORTS SCOLAIRES

- **Approbation marché 205.02**

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité **DE PRENDRE** acte de l'attribution du marché de transport scolaire service n° 205.02 aux Autocars JACCON de Monistrol sur Loire par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires

12) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Conseillère Municipale Déléguée jeunesse et liens intergénérationnels, Madame Pamela MARODON :

Madame Pamela MARODON fait le point sur :

- Les directeurs d'écoles primaires ont été contactés pour la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes
- CISPD : les 6 et 13 avril ainsi que le 4 mai, les jeunes vont peindre 35 vélos pour le passage du tour de France, l'inscription se fait sur le site de la CCLS
- Attractivité du centre bourg : participation à un atelier, dans le cadre de l'étude Citadia, pour lequel 3 enjeux étaient proposés (tissu commercial, fonctionnement urbain, parc des logements et leur dynamique)
- La participation aux « Petites villes de demain »
- Une nouvelle Auto-école devrait ouvrir à la place de l'Heure Bleue

Conseiller Municipal Délégué à la sécurité et vidéoprotection, Monsieur Denis SALANON :

Monsieur Denis SALANON indique que la convention participation citoyenne, au village de Malmont, a été signée et qu'il reste à mettre les panneaux. Les incivilités concernant les dépôts sauvages ne faiblissent pas et demande toujours autant de mobilisation des services techniques. Des plaintes sont déposées systématiquement.

Adjointe à la Communication et au Numérique, Madame Dominique COLOMB :

Madame Dominique COLOMB fait le point sur :

- La distribution de la trame les 7, 8 et 10 février
- La lettre Municipale n°6 est en cours de rédaction ainsi que le guide des professionnels
- Illywap compte 1596 abonnés
- L'actualisation du guide pratique de la Haute-Loire a été faite et sera disponible en juin
- Le conseil d'administration de Musical's s'est tenu en mars

Adjointe aux affaires scolaires et restaurant scolaire, Madame Christie BONNEFOY :

Madame Christie BONNEFOY indique que :

- Les journées portes ouvertes de Don Bosco aura lieu le 26 mars et celles de la Communale le 1^{er} avril
- 2 conseillers numériques effectuent des permanences tous les jeudis, le matin au Centre culturel et l'après-midi à la Maison France Service
- Les camps d'hiver ont permis de faire partir 85 enfants
- La maison d'assistantes maternelles de Malmont rencontre beaucoup de succès

- La vitesse excessive de certain transport scolaire a été signalée
- Une surveillance sera mise en place afin d'éviter le stationnement de véhicule sur l'emplacement bus à la Communale

Madame Christie BONNEFOY termine en remerciant Madame Sandrine TISSOT Directrice du CLSH pour son dynamisme, son professionnalisme et lui souhaite une bonne réussite pour la suite de son parcours.

Adjointe aux animations, culture et affaires sociales, Madame Odile PRADIER :

Madame Odile PRADIER fait part :

- Des collectes organisées les 13, 20 et 27 mars prochain de 10h à midi pour l'Ukraine, organisées en lien avec la protection civile et l'AMF elles se tiendront dans l'ancienne usine Cheynet rue du Centre
- 2 familles ont proposé un hébergement pour accueillir des familles Ukrainiennes
- La cellule info Ukraine de la préfecture est joignable au 04 71 09 98 23
- Le repas des séniors aura lieu le 4 avril, 184 personnes sont inscrites pour l'instant
- Programme animation chargé avec notamment le passage du tour de France le 16 juillet, 32 associations participeront à l'évènement

Adjointe aux finances et personnel communal, Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN :

Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN précise que l'année 2022 sera marquée par beaucoup de départ en retraite et que le remplacement du DGS est prévu pour le 1 er octobre pour un tuilage jusqu'en fin d'année.

Adjoint à l'urbanisme, Monsieur Alain MONDON :

Monsieur Alain MONDON indique que la prochaine commission urbanisme aura lieu le 31 mars. Le « rush » de fin d'année pour les demandes de permis de construire s'est calmé et un flux « normal » de demande est à nouveau constaté.

Adjoint aux bâtiments et équipements publics, éclairage public et économies d'énergies, Monsieur André MOLLE:

Monsieur André MOLLE fait le point sur :

- Maison de santé : l'installation est faite, reste quelques finitions, les professionnels de santé apprécient le cadre et l'organisation
- Travaux façades Ronat/Grangeon en cours
- Secteur « les arbres », début des travaux en juillet
- Maison France Service le changement des menuiseries et de la porte d'entrée sont en cours
- Archigram Rénov a été choisi pour l'étude de faisabilité pour la rénovation de la Mairie

Monsieur Frédéric GIRODET, Maire :

Monsieur le Maire termine en remerciant l'implication de tous et prend l'exemple pour la venue d'un poissonnier sur le marché dominical grâce à Monsieur Louis COSENTINO. Il souligne également les efforts collectifs qui devront être fait en termes de dépenses d'énergie.

Une enquête publique concernant la zone d'activité de Bramard va prochainement avoir lieu, Monsieur le Maire invite le plus grand nombre à ne pas hésiter à participer à celle-ci.

Le SICTOM enregistre un déficit de 360 000€, la réflexion se porte sur les tournées et leur rythme, l'augmentation de la taxe d'ordures ménagères ainsi que l'incitation au compostage afin de limiter les déchets verts.

Monsieur le Maire conclut par le lancement du recrutement du nouveau DGS, Monsieur Bruno Samuel dont il salue son grand engagement et son professionnalisme jusqu'au bout de sa mission.

Il est 22H30, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.

Frédéric GIRODET		Mélanie PICHON	
Odile PRADIER		Jean-Paul MASSARDIER	
Alain MONDON		Chrystelle BERTINELLI	
Christine BONNEFOY		Benjamin FOULTIER	
Joseph BUGNAZET		Emilie MASSARDIER	
Dominique COLOMB		Denis SALANON	
Jean FERNANDES		Maryline MOUNIER	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		David CHAUDIER	
André MOLLE		Jean FOURNEL	
Pamela MARODON		Christine GALAMBAUD	
Joël AUROUZE		Christophe PIOT	
Anne VINSON		Maguy FOULTIER	
Louis COSENTINO		Patrice FRANÇON	
Véronique MAURIN			